

Une fiscalité juste pour promouvoir la cohésion sociale!

le 24 mai 2007 à 19h00

auberge de Jeunesse Jacques Brel,
30 rue de la Sablonnière à 1000 Bruxelles [métro Botanique]

Attac-Bruxelles 2, Kairos Europe (Wallonie/Bruxelles) et le
Collectif Solidarité Contre l'Exclusion vous invitent à un débat
avec les candidats aux élections législatives :

KARINE LALIEUX (PS),
FRANÇOIS-XAVIER DE DONNÉA (MR),
JOSY DUBIÉ (Écolo),
DOMINIQUE WEERTS (CDH)

Contact: 0475-72.34.48



Une fiscalité juste pour promouvoir la cohésion sociale!

Des sondages organisés conjointement par Le Soir et le Standandaard à l'approche des élections font apparaître que la pauvreté et le chômage font partie des 4 priorités des Belges. Les questions de fiscalité arrivent, elles, en queue de peloton des priorités.

Ces questions ne sont-elles cependant pas liées? Le chômage de masse est apparu à la fin des années 1970. Depuis cette période, la pauvreté et la précarité se sont amplifiées.

Pendant ce temps, le pays n'a cessé de s'enrichir... Alors, où se loge le problème?

La répartition primaire

La répartition des richesses produites entre les travailleurs (revenus du travail) et les détenteurs de capital (revenus de la propriété) constitue un facteur primordial. Si cette question ne sera pas l'objet du débat programmé, il est nécessaire de rappeler quelques faits essentiels.

La part des revenus du travail dans le PIB a perdu environ 10% du PIB (les salaires pourraient être aujourd'hui environ 16% plus élevés si la part salariale avaient été maintenue) par rapport à la moyenne des 30 années d'après guerre. Cela représente aujourd'hui environ 25 milliards d'euros, par an! On calculera aisément ce que cela représente aussi au niveau de la chute des cotisations sociales (qui, rappelons-le, sont du salaire socialisé).

En outre, si la loi de maintien de la compétitivité de 1996 limite les augmentations salariales à la moyenne des salaires des trois pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas), elle prévoyait aussi dans son article 14 la possibilité pour le gouvernement de modérer les dividendes, les loyers et autres revenus de la propriété.

La modération salariale a bien eu lieu; la modération actionnariale pas! D'où le transfert considérable de richesse du travail vers le capital!

Si le remède préconisé contre le chômage est la recherche de compétitivité par les prix (ce qui devrait sans doute être mis en débat), il faut bien conclure que les politiques mises en œuvre ne sont pas équilibrées. Ou l'objectif était-il autre?....

La redistribution

Après la répartition primaire des revenus, l'autre question importante touche à la redistribution par le biais des cotisations sociales et de la fiscalité.

Les cotisations sociales représentent près de 50 milliards d'euros.

Elles sont affectées par la baisse de la part salariale et les réductions de « charges patronales ».

L'ensemble des impôts représente un peu plus de 90 milliards d'euros par an répartis comme suit: 35% pour l'impôt des personnes physiques, 32% pour les impôts sur la consommation (TVA...), 20% pour l'impôt sur les revenus du capital (impôts des sociétés pour moitié, précompte mobilier, immobilier et droit d'enregistrement,...), auxquels viennent s'ajouter les taxes de circulation et autres taxes locales.

Soulignons ici que si l'impôt sur les revenus du capital représente 20% des recettes fiscales, les revenus du capital représentent 30% du PIB. Ceci en dit plus qu'un long discours sur la progressivité effective de l'impôt!

Rappelons-nous que ce gouvernement a réalisé une (grande) réforme fiscale sur les revenus, et sur l'impôt des sociétés, à la baisse, dans la ligne des politiques (néo)libérales!

Les mêmes services collectifs peuvent-ils alors être assurés? Si c'est l'objectif, alors... QUI VA PAYER la différence?

Les réponses actuelles consistent surtout à renvoyer les charges fiscales vers les ménages, par le biais de l'impôt sur la consommation. Cet impôt est pourtant le moins juste qui soit. D'autres types de réponses existent – impôt sur la fortune, taxation des flux financiers et des plus-values boursières, taxation plus importante des revenus mobiliers (dividendes et intérêts d'obligations, SICAV...) et immobiliers, globalisation fiscale des revenus, etc. – mais elles se heurtent au manque de transparence (existence d'un secret bancaire fiscal), au manque de volonté politique de nombreux pays qui ont fait de l'évasion fiscale une spécialité. Et la Belgique ne fait pas exception à la règle, qui est considérée par nos voisins français et hollandais comme un « havre de paix fiscal »...

Le débat

Une fiscalité déséquilibrée est une des raisons principales qui conduisent à ce que près de 15% de la population (sur)vit maintenant sous le seuil de pauvreté. Sans parler des autres effets sur la cohésion sociale.

Parce qu'une fiscalité juste est un moyen primordial pour lutter contre la pauvreté et promouvoir la cohésion sociale, le « Réseau contre la spéculation financière et une fiscalité juste » a adressé aux partis politiques 7 questions sur des mesures concrètes qui sont à leurs portées.

Attac-Bruxelles, Kairos Europe (Wallonie/Bruxelles) et le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion invitent les citoyens à venir prendre connaissance de leurs réponses et à en débattre avec eux.